



Enclenchement de notre garantie loyer impayé

Par farenc, le 24/08/2009 à 12:01

Bonjour,

Actuellement muté à la Réunion, nous avons confié nos deux appartements de métropole en gérance à une société immobilière. Notre mandat de gérance comprends une assurance "garantie loyer impayé" sur ces deux appartements loués. Durant notre mutation, la société immobilière a été racheté par un autre groupe de plus grande importance. Aujourd'hui nous rencontrons des difficultés car un de nos locataire ne paye plus son loyer depuis quatre mois, et la nouvelle agence immobilière refuse d'enclencher notre garantie "loyer impayé"... pour elle les locataires en place n'auraient jamais du être sélectionnés, notre première agence a commis une erreur... et ce serait donc à nous, propriétaires, d'en assumer les conséquences... Quels sont mes droits et mes recours, sachant que nous avons, bien entendu, garder tous les papiers originaux (mandats de gérance, relevés...)

Merci de votre aide

Mme Farenc